

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Direction des Achats et de la Commande Publique

Correspondant : M. Eric DALED, 72 rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 52 51, télécopieur : 01 48 39 51 89, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : <http://www.aubervilliers.fr>, adresse internet du profil acheteur : <http://www.maximilien.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

- Services généraux des administrations publiques

Objet du marché : Le présent accord-cadre a pour objet la dératisation-désourisation (rats, surmulots, souris) ainsi que la désinsectisation (notamment des punaises et des insectes non protégés au sens de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature).

L'accord-cadre concerne 3 types de prestation :

- La dératisation/désourisation « classique » réalisée à l'aide de produits phytosanitaires ;
- La dératisation/désourisation « électromécanique » réalisée à partir de pièges spécifiques et munis d'un système électronique de comptage ;
- La désinsectisation y compris traitement des punaises par jet de vapeur sèche et surchauffée.

Catégorie de services : 27

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

- Objet principal : 90923000

Lieu d'exécution et de livraison : Ville d'Aubervilliers, 93308 Aubervilliers

Code NUTS : FR106

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis implique un marché public

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Le présent accord-cadre a pour objet la dératisation-désourisation (rats, surmulots, souris...) ainsi que la désinsectisation (notamment des punaises et des insectes non protégés au sens de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature).
- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Il est passé pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019 et est renouvelable par reconduction expresse, par périodes successives d'un an soit trois fois au maximum. Il s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2022.

L'accord-cadre est décomposé en 3 lots, comme suit, étant entendu que chaque lot est un accord-cadre distinct :

Lot n° 1 : Dératisation- désourisation classique

Lot n°2 : Dératisation- désourisation électromécanique

Lot n°3 : Désinsectisation

Le lot n°1 est passé à prix mixtes, à savoir une partie à prix forfaitaire, sur la base de la décomposition du prix global et forfaitaire, pour les 2 campagnes de dératisation/désourisation classique et, une partie à prix unitaires, appliqués aux quantités réellement exécutées sur la base du bordereau des prix unitaires, pour les interventions ponctuelles classiques, pour une journée dans les bâtiments communaux et occasionnellement dans certains espaces publics et chez des personnes privées. Ces prestations feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016:

Lot n°1 : Pas de montant minimum - Montant maximum : 25 000 euro(s) HT

Les lots n°2 et 3 sont passés à prix unitaires, appliqués aux prestations réellement exécutées sur la base du bordereau des prix unitaires et feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles

suivantes, conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016:

Lot n°2 : Pas de montant minimum - Montant maximum : 10 000 euro(s) HT

Lot n°3 : Pas de montant minimum - Montant maximum : 10 000 euro(s) HT

Le montant maximum annuel ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville d'Aubervilliers.

Prestations divisées en lots : oui

Possibilité de présenter une offre pour tous les lots

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Fonds publics de la ville d'Aubervilliers (ressources budgétaires propres).

Le mode de règlement est le mandat administratif suivi d'un virement bancaire, conformément aux règles de la comptabilité publique. Les délais de paiement sont ceux fixés par le décret n°2013-269 du 29 mars 2013.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : L'accord-cadre sera attribué soit à un seul opérateur économique soit à un groupement solidaire d'opérateurs économiques.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même accord-cadre.

En application de l'article 45-V du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ainsi qu'en qualité de membres de plusieurs groupements.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non

Marché réservé : Non

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Autres renseignements demandés :

- Les candidats devront également fournir en annexe au DC2 :
-Une déclaration indiquant les moyens en personnel et en matériel du candidat ;

-Une liste des principales références concernant des prestations similaires à l'objet du présent accord-cadre, effectuées au cours des trois dernières années.

Nombre de candidats :

• Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif) :
Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : NON

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

• Pas d'enchère électronique

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 18 juillet 2018 à 16 h 00

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : DASSHL01-18

Renseignements complémentaires : Les candidatures seront appréciées selon les modalités définies à l'article 4.1 du règlement de consultation (R.C).

L'offre devra obligatoirement comporter les documents suivants (cf. détail à l'article 4.2 du R.C):

- L'Acte d'Engagement (A.E.), un par lot, dûment complété, tamponné, daté et signé, sans aucune modification ni réserve ;
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F) pour le lot n°1 (annexe 1 à l'A.E) dûment complétée, tamponnée, datée, sans aucune modification ni réserve ;
- Le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U) (annexe 2 à l'A.E) pour le lot n°1 et (annexe à l'AE) pour les lots n°2 et 3, dûment complété, tamponné, daté, sans aucune modification ni réserve ;
- Une note méthodologique sur la base du cadre fourni ;
- Une note environnementale sur la base du cadre fourni ;
- Un RIB.

L'absence et/ou l'incomplétude d'une des pièces mentionnées ci-dessus aurait pour effet de rendre l'offre irrégulière, en application de l'article 59.I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Au regard des offres proposées et analysées par application des critères définis à l'article 8.3 du R.C, une négociation pourra être engagée avec les candidats.

Conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, la négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre et notamment le prix.

La négociation se présentera, le cas échéant, sous une des formes suivantes :

- Un courrier ou courriel adressé aux candidats les mieux classés, dans lequel il leur sera demandé de faire parvenir au pouvoir adjudicateur leur dernière et meilleure offre financière et/ou technique. Les modalités de remise des nouvelles offres seront précisées dans le dit courrier
- Une audition programmée avec les candidats les mieux classés. Ils pourront y développer ou préciser le contenu de leur note méthodologique / de leur prix ou de tout autre élément qui leur semblerait utile.

Les modalités de mise en oeuvre de cette audition seront précisées aux candidats sélectionnés dans un courrier qui leur sera adressé dans un délai franc de 5 jours avant le déroulement de celle-ci. A la suite de l'audition, une nouvelle offre technique et/ou financière pourra être proposée.

Le délai de validité des offres finales court à compter de la date de leur dépôt. Il est le même que celui de l'offre initiale à savoir 90 jours.

Les offres définitives seront analysées selon les critères définis à l'article 8.3 du R.C et sont susceptibles de modifier le classement initial. A l'issue de cette analyse définitive, le candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue par le pouvoir adjudicateur.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27 juin 2018

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :

Mme Murielle GUINANT , Direction de l'Action Sanitaire et Sociale Habitat Logement, 31-33 rue de la Commune de Paris, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 51 62, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :

Mme Maëva HAYET , Direction des Achats et de la Commande Publique, 72 rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 53 74, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Mme La Maire , 72 rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 53 74, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet :

<https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=302795&orgAcro>

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Les offres seront présentées, au choix du candidat :

- soit, par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.maximilien.fr/>

- soit, sous pli cacheté. L'enveloppe extérieure portera obligatoirement les mentions suivantes : « PROCEDURE ADAPTEE - DERATISATION ET DESINSECTISATION SUR LA COMMUNE D'AUBERVILLIERS POUR LES ANNEES 2019 A 2022 - LOT(S) - N°... - NE PAS OUVRIR ».

Les plis seront envoyés par recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Madame la Maire d'Aubervilliers

DACP

72 rue Henri Barbusse

93308 AUBERVILLIERS cedex

ou déposés contre récépissé, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 (16h00 pour le jour de la date limite de réception des offres) à la même adresse.

Informations complémentaires :

- La prestation n'est pas réservée à une profession particulière

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Les entreprises peuvent télécharger directement et de préférence le dossier de consultation des entreprises sur le site : <https://www.maximilien.fr>

Le dossier peut être également obtenu, gratuitement, selon les modalités suivantes :

- par courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr (indiquer le nom du dossier et les coordonnées de la société) ;
- par voie postale : Madame la Maire - Direction des Achats et de la Commande Publique - 72 rue Henri Barbusse - 93308 AUBERVILLIERS cedex ;
- sur place, à la même adresse, du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00 ;
- par télécopie : au 01 48 39 51 85

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Montreuil, 7 rue Catherine Puig, 93100 Montreuil, tél. : 01 49 20 20 00, télécopieur : 01 49 20 20 98, courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

Nature et désignation des lots :

Lot(s) 1 Dératisation- désourisation classique

Le détail des prestations pour ce lot est prévu au CCP

C.P.V. - : Objet principal : 90923000

Lot(s) 2 Dératisation- désourisation électromécanique

Le détail des prestations pour ce lot est prévu au CCP

C.P.V. - : Objet principal : 90923000

Lot(s) 3 Désinsectisation

Le détail des prestations pour ce lot est prévu au CCP

C.P.V. - : Objet principal : 90923000